L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 16 JANVIER

L'ÉTAT SOCIAL AUX ÉTATS-UNIS.—Nous extrayons ce qui suit du compte-rendu de la dernière séance de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Block continue ainsi son étude sur quelques résultats du dernier *census* américain. Il s'attache aujourd'hui à rechercher les causes correspondantes à certains symptômes de décadence que laissent entrevoir plusieurs indications graves et concordantes du census. C'est un fait hors de doute que le mouvement ascensionnel de la population a perdu de son énergie, et que, à défaut de l'immigration, les États-Unis sous ce rapport n'auraient rien de bien supérieur à certaines contrées de la vieille Europe.

M. Block part de là pour examiner l'état social des populations fixées aux États-Unis. Il y montre la décadence des mœurs, le relâchement des liens de la famille. L'instruction publique est admirablement organisée; l'éducation domestique laisse à désirer, elle est à peu près nulle. C'est à cette circonstance qu'il faut faire remonter la plupart des vices qu'on reproche aux Américains. M. Block fait remarquer justement que plus la liberté civile et politique est grande, plus il faut de vertus privées pour la supporter, pour en faire bon usage, et il n'hésite pas à attribuer au défaut de l'éducation première la corruption publique, attestée par des statistiques sans réplique et alimentée par la fureur du gain.

Les femmes valent mieux que les hommes, elles succombent rarement aux appétits violents; elles résistent mieux à la tentation du vol; mais, il faut cependant reconnaître qu'elles se lancent dans un luxe de toilette souvent inconsidéré et donnent à leur fille des exemples de dissipation qui les disposent mal aux soins assujettissants du ménage. Ces jeunes filles apportent dans la maison conjugale des goûts dispendieux et une grande répugnance à s'occuper de l'éducation des enfants. De là au parti pris de restreindre la future famille et de la restreindre par tous les moyens, il n'y a qu'un pas. Ce pas est franchi, ajoute M. Block, et il prouve son assertion par des faits authentiques, par des aveux émanés en même temps de vingt sources différentes et également autorisées.

RESPONSABILITÉ DES FAISEURS DE RÉVOLUTION.—Le tribunal civil de Marseille a été appelé à se prononcer sur la responsabilité encourue par M. Labadié et sa municipalité à l'occasion des faits qui se sont accomplis le 4 septembre 1870.

Nous avons plusieurs fois parlé de la mort mystérieuse de M. Gaillardon, le commissaire de police, et de l'action en responsabilité dirigée par sa veuve contre la ville de Marseille et M. Labadié.

Le tribunal a entendu les avocats et le ministère public. M. Bonchot, du barreau de Paris, s'est présenté pour Mme veuve Gaillardon. Il a tracé à grands traits la vie de Gaillardon: il a fait en outre une intéressante peinture des désordres à Marseille et des procédés révolutionnaires employés par les radicaux pour saisir le pouvoir. Gaillardon, martyrisé, poursuivi, frappé à coup de crosses de fusil, tombe mourant dans sa prison, où il se voit contraint à chercher dans le suicide la fin d'intolérables souffrances.

La responsabilité de la ville est indiscutable, dit M. Bonchot; et il ajoute:

Mais il est une circonstance qui aggrave la responsabilité de M. Labadié: l'incarcération de Gaillardon. Si l'on s'en rapporte à ce qu'il écrit, M. Labadié serait l'esclave de la légalité; nul plus que lui n'a horreur du désordre et de l'anarchie. A l'entendre, la liberté est le plus précieux des biens, pour lui, sans doute. Pour les autres, on verra comment il la traite. Gaillardon vient d'être arrêté, torturé; M. Labadié signe un ordre d'arrestation: contre les bourreaux? Non: contre la victime. Cette arrestation était illégale; et pour en démontrer l'illégalité, on n'a vraiment que l'embarras du choix.

Gaillardon est incarcéré à trois heures, ses adversaires eux-mêmes l'ont reconnu. Or, à trois heures, M. Labadié n'avait aucun pouvoir. Était-il commissaire départemental, comme il le soutient. Ce titre n'a aucune signification; il est inconnu, et, sur ce point, le tribunal et la cour ont été d'accord pour ne pas admettre cette prétendue qualité.

Me Bonchot termine ainsi sa plaidoirie:

"Je vous demande et je vous supplie d'insérer dans votre jugement, quel qu'il soit, un éclatant hommage à la mémoire de l'homme de bien qui fut Gaillardon. Vous le devez, comme ils le méritent, au point de vue moral, les faiseurs de révolutions qui se font un piédestal des passions les plus malsaines, quitte à abandonner ensuite, lorsqu'ils les gênent, les gens dont ils se sont servis pour escalader le pouvoir.

"En même temps, vous [illegible] vous apprendrez aux modestes serviteurs que la société ne se moque pas impunément de leur vie, de leur honneur et de leur liberté, et que, en s'exposant [illegible] pour donner à la société le repos et la tranquillité, ils trouveront tôt ou tard des juges pour leur rendre un éclatant hommage."

A l'audience d'hier samedi, 19 décembre, le tribunal a prononcé son jugement, qui condamne M. Labadié et la ville de Marseille chacun à 20,000 francs de dommages intérêts envers la veuve Gaillardon. Il rejette la solidarité pour le paiement, ainsi que le recours en garantie intenté par la ville contre M. Labadié.

M. Labadié et la ville de Marseille sont condamnés tous deux aux frais par égale moitié.

Les considérants du jugement portent que les lois protectrices des personnes et des propriétés ne doivent pas subir d'atteinte, même au milieu des troubles politiques.

Le jugement dit que M. Labadié a violé les articles 10 et 15 du Code d'instruction criminelle en ne livrant pas M. Gaillardon aux mains de la justice régulière. C'est la détention arbitrairement prolongée et l'isolement qui exaltèrent l'esprit du prisonnier et amenèrent le suicide, ainsi que le constatent les rapports des [illegible] des prisons.

☞ Si vous désirez la perfection en fait de café, achetez-le tout grillé et moulu rue du Camp No. 5.

Le chiffre officiel des [illegible] à l'insurrection de Paris est de [illegible].

TROIS CENTS RÉFRACTAIRES.—La salle d'audience du tribunal correctionnel de Saverne a présenté samedi une animation peu commune. C'était un procès intenté à environ trois cents jeunes gens des arrondissements de Sarrebourg, Saverne et Molsheim, ayant quitté l'Alsace pour se soustraire au service militaire allemand, qui avait attiré à l'audience une foule si considérable.

Les justifications que certains parents ont essayé de présenter en faveur des réfractaires n'ont pas été prises en considération par le tribunal. Tous les inculpés ont été condamnés à des amendes variant de 300 à 800 thalers; le tribunal a ordonné, en outre, la séquestration de leurs biens dans le cas où ils ne paieraient pas l'amende.

CHASSE AU LÉOPARD DANS UNE GARE DE CHEMIN DE FER.—La gare du chemin de fer, à Euston square, à Londres, était vendredi le théâtre d'un effroyable désordre. D'un côté, les voyageurs s'enfuyaient effarés; de l'autre, ceux qui arrivaient par les divers trains n'osaient descendre et se blottissaient épouvantés dans leurs wagons; les employés ne savaient où donner de la tête, et les dames poussaient des cris de détresse: il y avait de quoi: un léopard énorme, enfermé dans une cage de bois, n'avait rien trouvé de mieux, à son arrivée à Euston square, que de descendre de son compartiment, dont il avait rongé les barreaux, et de jouir de sa liberté. Il avait été expédié de Liverpool et venait en droite ligne des jungles de Penjaub.

En quelques bonds, il traversa les quais, les salles d'attente, le buffet, et finit par disparaître: on le chercha longtemps; enfin on le trouva installé dans le bureau d'un comptable, absent pour le moment; gardiens, policemen, soldats, essayèrent pendant plus d'une heure de s'en emparer, sans pouvoir y parvenir; un employé du chemin de fer, s'en étant trop approché, reçut un effroyable coup de griffe qui le blessa cruellement; on se décida alors à le fusiller, mais il ne tomba pas à la première décharge et se rua sur les tirailleurs, qui le reçurent dans le grand vestibule, où ils s'étaient placés pour tirer à la pointe de la baïonnette; quelques coups de feu l'achevèrent. Le combat avait duré quelques minutes, et le léopard avait coûté 100 livres sterling.

RESTAURANT DE PARIS,

72 ...... Rue Chartres 72

Entre Bienville et Conti.

TENU PAR

B. PHILIBERT.

Chambres garnies, par mois, à la semaine et au mois.

SALONS PARTICULIERS.

[illegible] Nouvelle-Orléans.

Restaurant Antoine.

Transféré rue St-Louis 65.

M. ANTOINE ALCIATOR annonce à ses [illegible]

Commercial Restaurant,

107 ...... Rue de la Douane 107

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

PROPRIÉTAIRES.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers [illegible] des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15 .... RUE ROYALE 13

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Les deux Législatures.

Nous donnons ci-dessous le tableau comparé des deux listes de la législature, l'une d'après les retours réels de l'élection, l'autre d'après le travail frauduleux de manipulation du Bureau des retours. La première liste comprend 10 sénateurs démocrates et 8 républicains, 70 représentants démocrates et 38 républicains (non compris les deux de Carroll). La seconde liste comprend 10 sénateurs républicains et 8 démocrates, 53 représentants démocrates et 53 républicains. Le Bureau a référé à la Législature quatre paroisses donnant 5 représentants. Il y a eu tout 111 sièges. Cinquante-six membres sont nécessaires pour faire un quorum.

SÉNATEURS D'ÉTAT.

1er District.		
J. H. Grover, D.	7723	7733
W. J. Kelly, D.	7720	7730
H. Ogden, D.	7741	7744
J. L. Langlès, R.	3544	3544
E. F. Claudin, R.	3559	3559
C. F. Ladd, R.	3569	3569
2ème District.		
E. D. White, D.	5240	5240
J. Lausher, R.	2799	2799
3ème District.		
W. Steven, D.	5484	5484
Thomas Carey, R.	3589	3589
4ème District.		
J. B. Eustis, D.	4725	4725
D. J. Hutchinson, R.	1530	1530
5ème District.		
A. Dumont, R.	1895	1895
J. B. Wilkinson, D.	1327	1327
H. Mahoney, R.	931	931
6ème District.		
R. H. Chadbourn, R.	6115	6115
J. M. Turnbull, D.	802	802
J. M. Montieu, D.	3013	3014
7ème District.		
Pierre Landry, R.	3367	3367
Geo. E. Bovee, R.	1627	1627
8ème District.		
F. S. Goode, D.	5077	4596
Oscar Crozier, R.	4875	4441
9ème District.		
Wm. A. Robertson, D.	3761	3721
John L. Gardner	2601	2585
Geo. H. Wells	899	902
W. H. Kirkman	790	792
10ème District.		
John E. Breaux, R.	3494	3491
John Carr	2839	2839
T. V. D. Hagerman	550	552
11ème District.		
G. H. Burch, R.	2436	2436
E. T. Young	1601	1608
12ème District.		
T. F. Allen, R.	4525	4519
R. King	3749	2941
T. Maher	667	667
13ème District.		
David Young, R.	3071	3440
A. B. Irwin	1173	1187
14ème District.		
J. A. Cole, R.	2568	3386
J. H. Brigham	3881	3479
George C. Benham, R.	968	2216
15ème District.		
A. Brousseau, D.	1107	3390
J. D. Harper	2501	2501
22ème District.		
J. B. Elam, D.	2919	2173
H. M. Twitchell	2377	2353

REPRÉSENTANTS.

Élus réellement.	Bureau des retours.
Orléans.	
A. A. Maginnis, D	A. A. Maginnis, D
Edw. Booth, D	Edw. Booth, D
G. L. Hall, D	G. L. Hall, D
W. J. Hammond, D	W. J. Hammond, D
C. H. Schenck, D	C. H. Schenck, D
W. B. Koontz, D	W. B. Koontz, D
J. A. Gilmore, D	J. A. Gilmore, D
Chas. Byrne, D	Chas. Byrne, D
Clem. L. Walker, D	Clem. L. Walker, D
J. L. D. Aldige, D	J. L. D. Aldige, D
M. Sobiski, D	M. Sobiski, D
Chas. Roman, D	Chas. Roman, D
G. Pascal, D	G. Pascal, D
G. W. Dupré, D	G. W. Dupré, D
J. B. Jourdain, R	J. B. Jourdain, R
G. B. Burkhart, D	G. B. Burkhart, D
F. Seaman, D	F. Seaman, D
L. A. Wiltz, D	L. A. Wiltz, D
J. A. DeBlanc, D	J. A. DeBlanc, D
J. A. Blaffer, D	J. A. Blaffer, D
Chas. Kummel, D	Chas. Kummel, D
G. W. R. Bayley, D	G. W. R. Bayley, D
E. L. Bower, D	E. L. Bower, D
B. C. Elliot, D	B. C. Elliot, D
John Gracien, R	John Gracien, D
Ascension.	
G. H. Hill, R	G. H. Hill, R
Lewis Butler, R	Lewis Butler, R
Assomption.	
B. R. Pearce, D	George Bruce, R
J. H. Dorcas, D	R. Poindexter, R
Avoyelles.	
A. D. Lafargue, D	A. D. Lafargue, D
Jean Gradent, D	J. J. Smith, R
Bienville.	
Jas. Brice, D	Référé à la Législature
Bossier.	
W. Baker, R	W. Baker, R
Thomas, R	S. Thomas, R
Baton Rouge, E.	
L. Triplett, R	L. Triplett, R
W. G. Lane, R	W. G. Lane, R
Jos. Wilson, R	Jos. Wilson, R
Baton Rouge, O.	
J. A. Woods, R	J. A. Woods, R
Caddo.	
A. B. Levisse, R	A. B. Levisse, R
W. Keating, R	J. W. Keating, R
J. Horan, D	T. Johnson, R
Caldwell.	
F. E. Meredith, D	F. E. Meredith, D
Carroll.	
[illegible]	Otis Sartain, R
	F. Jones York, R
Calcasieu.	
G. W. Robinson, D	G. W. Robinson, D
Cameron.	
F. A. Iorn, D	F. A. Iorn, D
Catahoula.	
Isaac Young, D	Isaac Young, D
C. C. Mitchell, D	C. C. Mitchell, D
Concordia.	
J. Randall, R	J. Randall, R
Wm. Ridgely, R	Wm. Ridgely, R
Claiborne.	
R. P. Waters, D	R. P. Waters, D
De Soto.	
J. Scales, D	Référé à la Législature
Chas. Schuler, D	
East Feliciana.	
W. H. Pipes, D	W. H. Pipes, D
R. R. Ray, R	R. R. Ray, R
West Feliciana.	
C. W. Armstead, R	C. W. Armstead, R
Franklin.	
J. L. Mathews, D	J. L. Mathews, D
Grant.	
Geo. A. Kelly, D	Référé à la Législature
Iberville.	
W. F. Schwing, D	J. A. Shaer, R
Iberville.	
J. A. Carille, R	J. A. Carille, R
J. G. Davidson, R	J. G. Davidson, R
Jackson.	
E. E. Kidd, D	Wiatfield Hood, D
Jefferson.	
F. A. Hubeau, R	F. A. Hubeau, R
C. W. Lowell, R	C. W. Lowell, R
J. E. Parker, R	J. E. Parker, R
Lafayette.	
M. E. Martin, D	M. E. Martin, D
Lafourche.	
J. S. Billiu, D	J. S. Billiu, D
T. J. Johnson, D	T. J. Johnson, D
Livingston.	
C. D. Wells, D	C. D. Wells, D
Lincoln.	
Seaborn Jones, D	Seaborn Jones, D
Madison.	
Wm. Murrell, R	Wm. Murrell, R
Morehouse.	
F. M. Grant, R	F. M. Grant, R
Natchitoches.	
H. Raby, R	H. Raby, R
E. L. Pierson, R	E. L. Pierson, R
Ouachita.	
D. C. Hill, R	D. C. Hill, R
W. F. Southard, R	W. F. Southard, R
Plaquemines.	
A. M. Ion, R	A. M. Ion, R
Pointe-Coupée.	
Emile Honoré, R	Emile Honoré, R
Milton Jones, R	Milton Jones, R
Rapides.	
M. Stafford, D	John De Lacy, R
Jas. Jeffries, D	John Cunningham, R
R. L. Luckett, D	Wm. Crawford, R
Rivière Rouge.	
E. W. Dewees, R	E. W. Dewees, R
Richland.	
P. Edwards, D	P. Edwards, D
Sabine.	
D. W. Self, D	D. W. Self, D
St Bernard.	
E. Guichard, R	E. Guichard, R
St Charles.	
M. Hahn, R	M. Hahn, R
St Jacques.	
O. F. Hunsacker, R	O. F. Hunsacker, R
V. Dickerson, R	V. Dickerson, R
St Jean Baptiste.	
Henry Demas, R	Henry Demas, R
St Hélène.	
O. L. Collins, D	O. L. Collins, D
St Landry.	
F. D. Estilette, D	E. D. Estilette, D
James Webb, D	James Webb, D
E. A. Carmouche, D	E. A. Carmouche, D
Y. Vidrine, D	Y. Vidrine, D
St Martin.	
Chas. Delhommer, D	Chas. Delhommer, D
Felix Voorhies, D	Felix Voorhies, D
Ste Marie.	
S. R. Files, R	S. R. Files, R
Isaac Sutton, R	Isaac Sutton, R
St Tammany.	
Max Cousin, D	A. J. Cousin, R
Tensas.	
J. S. Mathews, R	J. S. Mathews, R
Tangipahoa.	
Edward Edwards, D	B. Edwards, D
Terrebonne.	
W. H. Keys, R	J. Marie, R
F. McCollam, D	F. R. Wright, R
Union.	
W. P. Smith, D	W. P. Smith, D
Vermillion.	
Ad. Nunez, D	A. Nunez, D
Vernon.	
M. McAlpin, D	M. McAlpin, D
Washington.	
W. Matlee, D	W. Matlee, D
Webster.	
W. W. Carloss, D	W. W. Carloss, D
Winn.	
G. A. Kelley, D	Référé à la Législature

MEMOIRE AU CONGRES,

De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des États-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'État, vous annonce respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole, le 4 janvier 1875, s'est organisée, d'une manière permanente, conformément à la loi, et que son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, par les troupes des États-Unis; voici les faits:

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les membres reconnus par le Bureau de retours; ils étaient au nombre de 106. Cent onze constituent une Chambre complète.) Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'État, annexé à la liste, il déclara qu'un *quorum* était présent—56 étant le nombre requis.

Sur motion de M. Billieu, de Lafourche, M. L. A. Wiltz, d'Orléans, présida en qualité d'Orateur pro tem.

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le juge de paix Houston lui fit prêter le serment, et l'Orateur assermenta les membres que le Bureau avait reconnus.

M. P. J. Trezevant fut déclaré greffier pro tem., et M. E. Flood sergent d'armes pro tem.

Des conservateurs et des républicains demandèrent une organisation permanente, mais par suite de la grande confusion qui régnait dans le moment, l'Orateur refusa d'écouter une motion quelconque avant que l'ordre fût rétabli.

La résolution suivante, présentée par M. Billieu, fut adoptée:

"Il est résolu que Jas. Bright Jr., de la paroisse Bienville; Chas. Schuler et John L. Scales, de la paroisse De Soto; C. C. Dunn, de la paroisse Grant, et Geo. A. Kelley, de la paroisse Winn,—sont déclarés élus membres de cette Chambre et ont droit à leurs sièges,—mais ils réservent pour leurs adversaires, s'ils en ont, le droit de contestation.

Ces cinq membres, que le Bureau avait négligé d'annoncer et dont il avait soumis les titres à la Législature, furent assermentés et prirent leurs sièges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent ensuite que la Chambre procédât à une organisation permanente. L'Orateur annonça l'adoption de la motion.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. (La liste était la même que celle de M. Vigers, à l'exception des susdits cinq noms qui y avaient été ajoutés.)

Les noms ayant été appelés, le résultat fut:

L. A. Wiltz .... 55.
W. Hahn .... 2.
En blanc .... 1.

M. Wiltz vota en blanc.

Il ne s'éleva aucune objection ni aucune dispute relativement au compte lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se montrèrent alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux s'en retirèrent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés; ils étaient au nombre de 59, y compris MM. Baker, Drury, Hahn, Murrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée et adoptée d'élire M. P. J. Trezevant, greffier en chef de la Chambre, et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Flood sergent d'armes.

Ainsi fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'État de la Louisiane (Voir les articles 17, 20, 34 et 46 Constitution de l'État de la Louisiane, et la section 44 de la loi No 98 de 1872) et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi avis de contestations d'élection furent donnés.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité de sept sur les élections et les retours fut nommé, il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carlos, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, un nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses dix assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en lutte avec la foule, l'orateur essaya de se procurer les services de sergents d'armes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'État pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être admis pour cet objet. La requête faite par écrit, fut refusée.

Vers une heure P. M., les désordres dans les couloirs devinrent sérieux et un conflit parut imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des États-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé la maison d'État avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa ces paroles:

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'État de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur permanent, et pour vous requérir, si vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sens et je sais que je puis maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir ni celui des membres de la Chambre d'amener un conflit; vous m'obligerez donc si vous voulez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre, procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport, et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs sièges comme membres:

John O'Quinn, de la paroisse des Avoyelles.

J. J. Horan, de la paroisse Caddo.

A. D. Land, de la paroisse Caddo.

Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.

J. Jeffries, de la paroisse Rapides.

R. L. Luckett, de la paroisse Rapides.

G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.

Wm. F. Schwing, de la paroisse Ibérie.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des États-Unis dans et autour de la maison d'État, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies:

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant pris possession de la salle de la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers respectueusement que vous débarrassiez immédiatement la salle et la maison d'État de toutes les personnes non déclarées élues comme membres légaux de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'État.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a en sa possession le rôle émis par le secrétaire d'État des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'État.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur refusa de permettre à M. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand ils furent lus par son adjudant.

L'orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand: "Avez-vous soumis ces documents au général Emory?"

Le général de Trobriand—Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz: "Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des paroisses référées qui ont pris leurs sièges; ces cinq membres doivent-ils être expulsés?"

Le général de Trobriand: "Je ne suis qu'un soldat; voilà mes ordres. Je ne puis entrer dans l'examen de cette question." Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouverneur Kellogg.

L'Orateur Wiltz: "Je vous respecte, général, comme gentilhomme et comme soldat; mais j'ai, comme vous, un devoir à remplir, que je dois à mon État, c'est de maintenir la dignité et l'autorité de ma position comme Orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avant que je vous permette d'exécuter vos ordres."

Sur le refus de l'Orateur Wiltz et de M. Trezevant, le greffier, de lui désigner les personnes et sur le refus de l'Orateur Wiltz de permettre à M. Vigers d'appeler le rôle dans le but d'identifier les membres, alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson adhérent le général de Trobriand à identifier les membres qui devaient être expulsés. Le général de Trobriand ordonna alors à ses soldats armés et la baïonnette au bout du fusil, d'entrer dans la salle, il s'approcha successivement des membres occupant leurs sièges savoir: MM. O'Quinn, Vaughn, Stafford, Jeffries, Luckett, Kelly, Dunn, Horan et Land et un par un, il les fit emmener hors de la salle par ses soldats, après que chacun de ces messieurs, se levant à sa place, eût fait sa protestation solennelle au nom de ses constituants contre cette expulsion illégale.

Ces représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, et, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour être protégés,—protection que ni l'un ni l'autre ne pouvaient donner—ont été arrachés de leurs sièges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats de l'armée des États-Unis.

Le général de Trobriand a expulsé ensuite le greffier, a suspendu les travaux de la Chambre, et, pour y arriver, a mené un peloton de soldats jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Celui-ci s'est alors levé et a harangué la Chambre dans les termes suivants:

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, je proteste contre cette invasion de notre enceinte par les soldats des États-Unis, venus ici avec des mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Nous avons vu nos collègues arrachés du sein de cette assemblée par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs solennelles protestations; nous avons vu un peloton de soldats pénétrer dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane; nous avons protesté contre cet acte au nom d'un peuple jadis libre.

"Au nom de l'État de la Louisiane foulé aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement. Messieurs, le fauteuil de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, est environné de troupes des États-Unis; l'enceinte de la Chambre des Représentants est au pouvoir de forces armées, et j'invite les Représentants de l'État de la Louisiane à se retirer d'elle avec moi".

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté sur le renversement d'un État souverain par des soldats fédéraux, et sur son abaissement à l'état de province, c'est afin d'éclairer les autres États et de leur faire comprendre que leurs propres libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain jaloux de ses libertés, que l'exemple de la puissance militaire dispersant les représentants de la Louisiane, peut servir de précédent et conduire à son perpétuel asservissement et à celui de ses descendants, si, dans cette heure d'épreuve, environnés comme nous le sommes des ruines de la liberté constitutionnelle, il nous abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

J. Aldigé,	G. W. R. Bayley,
J. Billieu,	J. A. Blaffer,
E. Booth,	E. L. Bower,
Jas. Brice, Jr.,	G. P. Burkhardt,
C. Byrne,	E. A. Carmouche,
W. W. Carloss,	O. L. Collins,
J. A. DeBlanc,	C. Delhommer,
C. C. Dunn,	G. W. Dupré,
B. Edwards,	R. P. Edwards,
B. C. Elliott,	E. D. Estilette,
J. A. Gilmore,	W. J. Hammond,
G. L. Hall,	J. J. Horan,
J. Jeffries,	S. Jones,
T. J. Johnson,	G. A. Kelly,
W. B. Koontz,	Chas. Kummell,
A. D. Lafargue,	A. D. Land,
R. S. Luckett,	A. A. Maginnis,
J. L. Matthews,	T. E. Meredith,
H. C. Mitchell,	M. McAlpine,
W. McGee,	A. D. Nunes,
J. O'Quinn,	G. Pascal,

J. K. Schwing,	C. H. Schenck,
C. Schuler,	D. W. Self,
C. F. Seaman,	M. Sobiski,
W. P. Smith,	G. W. Stafford,
F. R. Vaughn,	Y. Vidrine,
F. Voorhies,	C. L. Walker,
R. B. Walters,	Jas. Webb,
G. D. Wells,	L. A. Wiltz,
	J. Young.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théatre de l'Opéra.

Société des artistes réunis sous la direction de M. Momas.

SAMEDI 16 janvier 1875,

Matinée à midi précis.

LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ,

Opéra-comique en 3 actes, d'Ambroise Thomas.

SAMEDI SOIR à 7 heures.

ROBERT LE DIABLE.

Grand opéra en 5 actes de Meyerbeer.

Demain dimanche 17—10. Le Voyage en Chine. 3o. Evelina, ballet.

Théâtre St-Charles.

Dernière semaine de l'engagement de la célèbre artiste,

Mlle ADA GRAY,

qui jouera tous les soirs et à la matinée de samedi.

VENDREDI.—Bénéfice de Mlle ADA GRAY.

LUNDI, 18 janvier—Mlle Lander's Combination.

Grand Bal Paré et Travesti,

DONNÉ PAR LA

SOCIETE CULINAIRE,

À LA SALLE GRUNEWALD,

LE SAMEDI, 23 JANVIER 1875.

DIRECTEURS:

J. Manry,	A. Hacasse,	A. Jarry,
L. Regottaz,	E. Gadol	J. Dubos,
Antoine Alciator,		N. Masse.

On trouvera des cartes pour messieurs et des invitations pour dames chez M. N. Kuntz, rue du Canal, et chez M. J. Dedieu, à l'encoignure des rues Toulouse et Remparts.

Des propositions cachetées pour l'achat de la barre et du vestiaire seront reçues chez M. Dedieu, jusqu'au 7 janvier 1875.

Prix d'entrée - - - - - - $2.00

16 déc au 23 jv—DMJ

Second Bal Anniversaire donné par la Société d'Assistance Mutuelle des Garçons Restaurateurs, à Grunewald Hall, samedi 6 février, 1875.

DIRECTEURS HONORAIRES.

L. Chaplain,	A. Maire,
J. Strenna,	Chas. Lacoume,
Ed. Deuschand,	D. Lopes,
J. Trascom,	J. Marchal,
E. L. Zell,	K. P. Miolen,
H. Lamotee,	F. Levy,
B. Bernichan,	A. Alciator,
E. Flecher,	Chas. Ostalier,
L. Moreau,	M. Brisolara,
F. Huppenbauer,	J. Leblanc,
M. Vonderbank,	Hermann Papy,
A. Luigi,	Ph. Billeau,
Paul Roques,	F. Brunet,
	Hugh Cassidy.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

F. Galreau,	M. Pizzini,
Paul Piert,	D. Fechad,
A. Chopin,	J. B. Benson,

COMITÉ D'INVITATION.

J. B. Benson,	J. A. Labargue,
Jos. Chapon,	E. Garreau,
	F. Chapon.

Prix de la carte, son reçu [illegible] $1 00

S'adresser au No. 13 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.

Les demandes d'invitation pour dames doivent être faites au comité, 13 rue Royale, qui les fera distribuer à domicile. Aucune dame ne sera admise sans invitation.

Des propositions cachetées seront aussi reçues par le même comité à la même adresse, jusqu'au 15 janvier prochain pour la barre, le vestiaire et les vins, l'adjudicataire s'engageant à fournir tout ce qui est nécessaire au service du souper, ainsi que le personnel.

11 déc au 6 fév 2t p. s. Jet fr.

Bureau de la Compagnie de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.—Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1875.—A une élection qui a eu lieu le 4 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année courante:

G. T. Beauregard,	Jos. Hernandez,
Alex. Bonneval,	J. Grunewald,
George Jonas,	J. B. Cain,
A. J. Kohn,	W. Van Benthuysen.

Aujourd'hui à une réunion des directeurs, le général G. T. Beauregard a été réélu président à l'unanimité, et M. P. McBride, secrétaire.

13 jan—3t P. McBRIDE, secrétaire.

Asile Poydras.—4 janvier 1875.—La réunion annuelle de la Société de secours des Orphelines aura lieu, à l'Asile Poydras, le SAMEDI 16 janvier 1875, de midi à 2 heures de l'après-midi.

M. J. ANDERSON, secrétaire.

5 janv—au 16

Home Insurance Co.—Nlle-Orléans, 5 janvier 1875.—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent, qui sera payable aux actionnaires sur demande.

CHARLES LE SASSIER, Secrétaire.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs et ouvriers de tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. On peut s'adresser au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,

L. BRETON.

Bureau de la Compagnie de chemin de fer de la rue Saint-Charles.—Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1875.—A une réunion des directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de trois pour cent a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du 11 janvier 1875.

V. RIVIÈRE, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie de chemin de fer des rues Canal et Claiborne.—Nlle-Orléans, 7 janvier 1875.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, à l'effet d'élire sept directeurs pour l'année, aura lieu, au bureau de la compagnie, le LUNDI, 18 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOS. H. DEGRANGE, Secrétaire.

Consolidated Association of the Planters of Louisiana.—New-Orleans, December 30th 1874.—The annual election of three Directors, by the Stockholders of this Institution, will be held on MONDAY, FEBRUARY 1st 1875, at the Banking House, between the hours of 12 M. and 1 P. M.

H. L. PEIRCE, Cashier.

Bureau du Carondelet Canal et Navigation Company.—Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1874.—L'élection de neuf directeurs de cette Compagnie, pour l'année suivante, aura lieu LUNDI, 18 janvier 1875, au bureau, rue Carondelet, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

EMILE BOUNY, Secrétaire.

16 déc—1875 d—10 17 jan

Banque Nationale de l'État de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1874.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette banque, le troisième MARDI de janvier, 19 du mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

19 déc—1m

AVIS D'ASSURANCE.

Bureau de la Louisiana Equitable Life Insurance Co.—Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1874.—Extrait du compte rendu des délibérations de la direction:

Il est résolu à l'unanimité, que les polices émises, par cette compagnie, aux noms des personnes qui ont été tuées le 14 septembre 1874, soient payées.

WILLIAM HENDERSON, secrétaire.

16 déc—1m

Bureau de la Compagnie de Gaz de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 16 décembre 1874.—Avis aux actionnaires.—A une réunion du conseil de direction de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, tenue le 16 courant, un dividende de six piastres par action a été déclaré sur les profits des derniers six mois, payables à partir du 4 janvier 1875.

Le livre des transferts sera fermé du 24 décembre au 4 janvier inclusivement.

WM. S. BROWN, Trésorier.

17déc—1m

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1874.—Une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Assurance La Salamandre aura lieu, aux Bureaux de la Compagnie, le 16 janvier prochain, de 6 à 8 heures du soir, conformément à la charte, afin de voter sur les changements, additions ou modifications quelconques (qui peuvent être proposées) à la charte actuelle ou, si cela est jugé nécessaire, pour voter sur la liquidation.

Par ordre de la Direction.

déc17—1m JULES LE MORE, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nlle-Orléans, 12 décembre 1874.—A une réunion des directeurs, aujourd'hui, conformément à la convocation de cinq directeurs, savoir: MM. L. H. Gardner, B. Huff, S. Kutz, J. A. Peel et Wm. Hartwell, il a été résolu, à l'unanimité, que cette compagnie se trouve dans le choix qu'ont fait les actionnaires de MM. Baldwin, A. M. Fortier et Jno. Brulaso comme liquidateurs.

WM. CRUZAT

15déc—30t faisant fonction de secrétaire.

Nouvelle-Orléans, le 9 décembre 1874.—AVIS.—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans aura lieu au bureau de la Compagnie, No 126 rue Commune, le SAMEDI 16 janvier 1875, de midi à deux heures, afin de voter sur certains amendements à la Charte, approuvés et recommandés de jour par les Directeurs.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

10déc au 16jv

Cadeaux de Jour de l'an.

GRANDE EXPOSITION

DE MAGNIFIQUES

Bottes, Souliers et Bottines

AU DÉTAIL.

JOHN G. WAGNER,

A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"

Angle des rues Ursulines et Dauphine.

MET en vente, à l'occasion des Fêtes—50 caisses de magnifiques BOTTES, SOULIERS et BOTTINES, pour dames, messieurs et enfants. Ces chaussures sont offertes aux acheteurs à des prix au-dessous de ceux auxquels les mêmes articles ont été cotés depuis la guerre de 1860.

A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"

Angle des rues Ursulines et Dauphine.

27déc 1mDMJ

Banque d'Épargne des Citoyens,

GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne.

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité [illegible]. La banque reçoit des dépôts de cinq cents et au-dessus [illegible] capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

BARNETT & CAMMACK,

COURTIERS.

19 .... RUE CARONDELET .... 19.

Achètent et vendent:

BONDS, ACTIONS, GAGES,

Valeurs de Ville et d'État.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique

de MEDWELL.

Engagement, pour quelques représentations seulement, de l'actrice accomplie,

MLLE LUCILE WESTERN,

secondée par M.

W. H. WHALLEY,

Lundi et Mardi, 11 et 12 Janvier,

EAST LYNN,

Lady Isabelle, Mme Vine. MLLE LUCILE WESTERN.
Sir Francis Levison, M. W. H. WHALLEY.

Mercredi et Jeudi 13 et 14 janvier,

CHILD STEALER.

Mlle Lucile Western dans le rôle de [illegible]

M. W. H. Whalley dans le rôle de Richard [illegible]

Vendredi, Samedi et Dimanche, 15, 16, 17 Janvier,

OLIVER TWIST,

Nancy Sykes, Mlle Western.
Bill Sykes, M. H. Whalley.

Samedi, 16 janvier,—à la Matinée,

16janv EAST LYNN.

Théâtre des Variétés.

Directeur .... JNO. E. OWENS.
Contrôleur .... THEO. HAMILTON.

Dernières représentations de la TROUPE DU THEATRE DE LA 5e AVENUE.

Vendredi et samedi soir—Samedi à la Matinée

A la demande générale

MONS. ALPHONSE.

Lundi prochain—LAWRENCE BARRETT et sa troupe dramatique.

RICHELIEU.

M. Barrett jouera le rôle de Richelieu.

5 ja. v—2f

LOTERIES.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A NUMÉRO SIMPLE.

Gros lot.................. $30,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE B,

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 6 Février 1875.

PLAN.

10,000 Billets.......... Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$30,000 est	$30,000
1 lot de	10,000 est	10,000
20 lots de	100 sont	[illegible]
100 lots de	100 sont	[illegible]
200 lots de	50 sont	10,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $200 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant, le lot de $30,000 sont $1,800

9 approximations de $150 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont 1,350

[illegible] lots s'élevant à $71,650

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les deux gros lots auront droit aux lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1248 gagne le premier prix de $30,000, les billets Nos. 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1249 et 1250 auront droit à $200 chacun. Si le billet No [illegible] gagne le second prix de $10,000, les billets Nos. 232, 234, 236, 238, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $150 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50; Huitièmes de Billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY

LOCK-BOX 692, P. O.

Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres.

DOLLARS

JUSQU'A CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES SERONT DISTRIBUÉS, LE 27 FÉVRIER PAR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY, À L'OCCASION DE SON CINQUIÈME ET DERNIER CONCERT.

Le Tirage est certain ou l'argent sera remboursé.

Un gros lot, au comptant de	$250,000
Un gros lot, au comptant de	100,000
Un gros lot, au comptant de	75,000
Un gros lot, au comptant de	50,000
Un gros lot, au comptant de	25,000
5 lots, au comptant de $20,000	100,000
10 lots, au comptant de 14,000	140,000
15 lots, au comptant de 10,000	150,000
20 lots, au comptant de 5,000	100,000
25 lots, au comptant de 4,000	100,000
30 lots, au comptant de 3,000	90,000
50 lots, au comptant de 2,000	100,000
100 lots, au comptant de 1,000	100,000
240 lots, au comptant de 500	120,000
500 lots, au comptant de 100	50,000
19,000 lots, au comptant de 50	950,000
Grand total, 20,000 lots tous payables comptant	2,500,000

PRIX DES BILLETS.

Billet entier	$50 00
Demi-billet	25 00
Dixième ou chaque coupon	5 00
11 billets entiers pour	500 00

Pour billets et renseignements, s'adresser à

Tho. E. Bramlette,

Agent et directeur,

Édifice de la Bibliothèque publique, Louisville, Ky.

19déc—SotMarsutFév

EST'D 1858

DOOLEY'S

YEAST POWDER

THE STANDARD BAKING POWDER

THE BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING BREAD.

La Poudre Levain de Dooley

Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley

Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley

Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley

Fait de Délicieux Muffins. Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley

Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley

Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley

Est la plus Économique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley

Est garantie et satisfera l'acheteur. Demandez.

La Poudre Levain de Dooley

et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley

Est dans des Boîtes en fer-blanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible en [illegible]. La POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et du poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les États-Unis, par les grossistes et les marchands de provisions de familles.

DOOLEY & BROTHER

MANUFACTURERS

69 NEW ST. NEW YORK

TOUX, RHUMES, ASTHME.

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par M. LAPLACE, Pharmacien, [illegible]

Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.

Forrester, Delhonde & Co.,

COURTIERS DE PROVISIONS

—ET—

Négociants-Commissionnaires,

Au coin des rues Second et Pine,

ST. LOUIS, MO.

[illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE.

New-York Life Insurance Company

[illegible]

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

RUE CARONDELET.

[illegible]

La Caisse générale des Assurances Agricoles et des Assurances contre l'Incendie, de Paris (France.)

[illegible]

Compagnie d'Assurance

TEUTONIA

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

[illegible]

MORRISON & WOODWARD

[illegible]

JOS. DAVID,

[illegible]

QUETROUSE & BOIS,

[illegible]

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

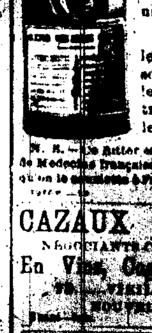

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

[illegible]

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

[illegible]

Conservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

[illegible]

HY. J. MONTAGNET,

[illegible]

Charbon — Charbon — Charbon

P. & R. DeVERGES,

[illegible]

Charbon. Charbon.

W. G. COYLE & CO.,

[illegible]

COAL. COAL. COAL.

[illegible]

VENTES AUX ENCHÈRES.

[illegible]

EUGENE WAGGAMAN.

[illegible]

A. Carrière & Co.,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Habillements. Habillements.

PAR VINCENT & CO.—Aux Nos [illegible], SAMEDI, 16 janvier 1875, [illegible]

PAR O. VALETON.

Liqueurs! Huile d'olive! Savon de Castille! Fruits, Marrons! Fromage de Hollande! [illegible]

PAR S. GUENAULT.

Vente forcée [illegible]

VACHERIE.

[illegible]

PAR A. GERARD.

[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1874.

[illegible]

Succession de F. X. Gourdain.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la paroisse d'Orléans.

No. 37,599.

[illegible]

AUX MAITRES DE POSTE.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. M. MONTGOMERY.

Vaches laitières. Vaches laitières.

[illegible]

Succession de [illegible]

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No. 37,369.

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

[illegible]

Avances du Marshal des É. U.

[illegible]

HENRY [illegible] AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

[illegible]

PIERRE PAVIA

[illegible]

AU PROGRES.

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,

[illegible]

Germania Insurance Company

[illegible]

Louisiana National Bank

[illegible]

L'Abeille [illegible]

FEMM[illegible]